

Economie & Développement



Bimensuel d'informations économiques et de développement
N° 35 DU 30 OCTOBRE 2015

A VENDRE



Contacts: 98 50 11 39/90 30 85 10

Zoom sur le Togo Emergent

ECONOMIE

Ecobank-Togo attend son quatrième Directeur Général en 10 mois P.4

BIA-Togo annonce son capital à 10 milliards de Fcfa P.2

DEVELOPPEMENT

La BAD annonce un fonds de 300 millions de dollars pour les femmes africaines P.2

Assane BA, le nouveau chargé de bureau UNFPA TOGO P.2



QUELLE ALTERNATIVE POUR LES NAVIRES SOUS PAVILLON TOGOLAIS DE COMPLAISANCE ?

P.3

DOING BUSINESS 2016 :

P.4

Le Togo gagne 2 places et confirme l'amélioration de plus du climat des affaires

La drogue génère des bénéfices plus élevés que le budget de certains Etats en Afrique de l'Ouest



P.7

ECO FLASH

La BAD annonce un fonds de 300 millions de dollars pour les femmes africaine

C'est une bonne nouvelle qui devrait réjouir toutes les femmes : Akinwumi Adésina, Président du groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a annoncé la mise en place par son institution d'un fonds de facilitation des financements des femmes pour un montant de 300 millions de dollars. « Ce fonds va avoir un effet de levier de 3 milliards de dollars », a-t-il indiqué. Selon Adésina, il n'y a jamais eu une telle levée de fonds en faveur des femmes africaines. Le président de la BAD justifie la mise en place prochaine de ce fonds de facilitation par le fait que les taux de remboursement des crédits des femmes africaines sont très élevés comparés à ceux des hommes. « Les femmes remboursent 98% des emprunts qu'elles effectuent au niveau des banques », a laissé entendre Adésina. Selon lui, il y a un excédent de liquidités au niveau de système bancaire. Mais seuls 3% de ces fonds finance le secteur agricole.

Assane BA, le nouveau chargé de bureau UNFPA TOGO

M. Assane BA, est depuis le 19 octobre dernier le nouveau chargé de bureau de l'UNFPA Togo (Fonds des Nations Unies pour la population) en remplacement de Dr Justin KOFFI. De nationalité sénégalaise, Assane BA est juriste et communicateur de formation. Expert en communication, il a eu à travailler avec des agences d'information de renommée internationale telles que AITV, RFO et AFRICA N°1. Sa passion pour le multiculturalisme lui a valu de collaborer avec des radios afro américaines à New - York, New Jersey et au Connecticut aux Etats Unis. Il a intégré l'UNFPA en novembre 2008 en tant que chargé de communication en RDC puis responsable de communication au bureau de liaison de l'Union Africaine à Addis - Abéba. De novembre 2014 à fin septembre 2015, il a dirigé le bureau pays de l'UNFPA en Mauritanie en tant que chargé de bureau.

BIA-Togo annonce son capital à 10 milliards de Fcfa

La Banque internationale pour l'Afrique (BIA-Togo), propriété du Groupe marocain Attijariwafa Bank, a annoncé mardi qu'elle allait porter son capital à 10 milliards de Fcfa. La décision sera avalisée lors du prochain conseil d'administration prévu le 3 novembre prochain à Lomé. Cette augmentation répond à deux préoccupations, soulignent les dirigeants de la BIA, mieux répondre aux besoins de la clientèle en proposant des services plus innovants et faciliter l'accès aux crédits bancaires aux PME/PMI et se conformer aux normes bancaires édictées par l'OHADA. Le Togo compte 14 banques commerciales. Selon la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), le total bilan a progressé de 10% sur un an. L'encours des crédits bancaires s'est établi à 967 milliards Fcfa au 31 mars 2015, contre 856 milliards un an plus tôt, soit une progression de 12,9% sur un an.

Les journalistes et la société civile à l'école du contrôle citoyen des marchés publics

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a renforcé les capacités des professionnels de médias et les membres de la société civile, d'associations d'usagers et syndicats sur leur responsabilité du contrôle citoyen des marchés publics au Togo. Pendant trois (3) jours, les participants ont pris connaissance du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que les relations fonctionnelles existant entre les acteurs de la commande publique, ont identifié et examiné les outils de contrôle, d'appréciation de la transparence et de l'efficacité des processus d'acquisition publique, les sources d'informations relatives aux marchés publics et les moyens efficaces pour y accéder. Ils ont eu à également à recenser et analyser les actions appropriées de communications sur la transparence et la gestion des marchés publics. « Toutes ces connaissances vous seront d'une grande utilité non seulement pour

informer convenablement la population sur l'efficacité des actions menées par le gouvernement pour assurer son mieux-être mais aussi et surtout contribuer à l'éducation et à une meilleure défense des intérêts de la population. La publication régulière des données statistiques par la direction générale pouvant être exploitées par la société civile ou les décisions rendues par le Comité de règlement des différends (CRD) en matière disciplinaire à l'encontre des opérateurs économiques indécents, coupables de tricherie dans les procédures de passation des marchés publics, les autres composantes de la société civile à part les journalistes hésitent encore malgré les réunions de sensibilisation et de formation organisées par l'ARMP. C'est dire combien primordiale et capitale est votre action en tant que représentants des intérêts de la population dans ce sous-secteur à travers les investigations et dénonciations plus coordonnées et



Les participants ont reçu à la fin de la formation une attestation, ici remise par M. Marc Kpemoua, directeur de la communication ARMP, au directeur de publication de ECO DEV

plus soutenues que vous pourrez mener en vue d'accompagner l'ARMP dans la lutte contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et délégations de service public », a déclaré le

directeur général de l'ARMP, Théophile René Kapou. Chaque participant a bénéficié d'une attestation à la fin de cette formation.

Un Forum de haut niveau sur les statistiques environnementales

L'information statistique environnementale représente un enjeu de taille dans la mise en œuvre du nouveau cadre de développement proposé pour soutenir les Objectifs du Développement Durable (ODD) tout au long des 15 prochaines années. Afin d'impulser un dynamisme pouvant permettre au Togo d'atteindre rapidement des résultats concrets et durables de développement, le ministère de l'environnement et des ressources forestières organise le Forum de haut niveau sur les statistiques environnementales placé sous le thème « Enjeux et défis pour le développement durable ». « Il s'agit de discuter sur la situation, les problèmes et les défis liés à la production des statistiques environnementales au Togo dans la perspective du développement durable, aussi, de déterminer comment ces données doivent être

alignées avec les données générales de développement, dont les indicateurs des ODD, pour appuyer le développement et les processus nationaux de planification », a indiqué André Johnson, le Ministre en charge de l'environnement. Une analyse révèle que plus de la moitié des ODD sont basés sur la protection et la gestion de l'environnement d'où la nécessité de reconnaître les statistiques de l'environnement comme un outil utile dans le contexte des ODD et de l'agenda de développement post-2015. Conscient de ces enjeux, l'Etat togolais a entrepris depuis quelques années, un processus de réforme de son système statistique national par la création de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). La Division des Statistiques des Nations Unies (DSNU), le PNUD,



CEDEAO (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest) sont les principaux partenaires qui développement des statistiques de l'environnement au Togo.

Ecobank Togo accorde un don de 6 millions FCFA à l'hôpital de Bè

Des agents d'Ecobank-Togo se sont attelés le 24 octobre dernier à une œuvre sociale, mettant au propre les locaux de l'hôpital de Bè et participant à une meilleure prise en charge des soins dudit centre en lui accordant un don d'une valeur totale de 06 millions FCFA. L'ensemble du personnel du Groupe ECOBANK, a célébré, la troisième édition de la « Journée ECOBANK ». Porté par le thème, « Chaque enfant africain mérite un avenir meilleur », un événement au cours de laquelle les agents des différentes filiales du groupe mènent des activités au profit de leurs communautés d'accueil. Balais et autres accessoires de nettoyage à la main, le personnel de la filiale togolaise du groupe Ecobank a pris d'assaut l'hôpital de Bè pour contribuer à l'entretien dudit centre. La banque a également fait un don de deux (02) pèse-bébés et de trente (30) matelas médicaux, et a participé à la rénovation de la salle d'hospitalisation de la pédiatrie. « La Journée Ecobank, cette année, est consacrée à l'enfant, à son éducation et à sa santé. L'hôpital de Bè est le centre le plus approprié pour accueillir cette journée. Notre activité première est le banking. Mais nous vivons dans un groupe social

et il est de bon ton qu'exerçant notre activité dans cette communauté, nous y descendions de temps en temps pour la soutenir et y mener des activités pour l'aider », a expliqué M. Eusèbe AFOUTOU, Directeur général d'ECOBANK-Togo. Grande a été la satisfaction des dirigeants de l'hôpital de Bè. « C'est une chance pour nous de recevoir Ecobank aujourd'hui. Nous avons des matériaux défectueux, et ce don vient à point nommé pour nous soulager. Nous remercions le groupe pour cette action », en a vivement exprimé son directeur, M. Kokou ETA-KOFFI. Première filiale du groupe, ECOBANK-TOGO dispose d'un réseau de 24 agences dont 17 à Lomé; 61 guichets automatiques de banque sur toute l'étendue du



territoire togolais et un réseau de 60 terminaux de paiement électroniques auprès de ses partenaires commerçants.

QUELLE ALTERNATIVE POUR LES NAVIRES SOUS PAVILLON TOGOLAIS DE COMPLAISANCE ?

Des pertes fiscales évaluées à des milliards de FCFA

J. GADAH

La mer représente 90% des échanges commerciaux en Afrique, joue-t-elle ainsi un rôle important dans la croissance économique des 37 pays qui l'ont comme façade. L'Etat togolais a pris à cet effet les directives et mesures possibles depuis quelques années par la sécurisation de son espace maritime et par la lutte contre le crime organisé dans les mers et océans d'Afrique. Pour cette raison, le pays a décidé de mettre en commun ses forces et actions devant mener au contrôle et à la surveillance de ses côtes et à l'exploitation de toutes les richesses que peut procurer la mer à l'économie nationale. Des réformes sont introduites avec des textes révisés et des décrets pris en vue de redynamiser et redoubler les efforts pour le renforcement du cadre légal et réglementaire régissant l'action de l'Etat de mer. « Nous devons appliquer les textes, mieux armer la Préfecture maritime et la doter en personnel qualifié, pour que son action soit plus efficace et plus visible », a insisté le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé au cours de la seconde réunion annuelle du Haut Conseil pour la Mer en septembre dernier. L'une des réformes pour le gouvernement à cet effet est de revoir les immatriculations des navires commerciaux sous pavillon togolais lesquels ces dernières années ont été impliqués dans des trafics de drogue, d'armes, de cigarettes ou de migrants au large de l'Europe et de la Turquie. La situation des navires battant pavillon togolais

L'immatriculation des navires battant pavillon togolais remonte à environs quelques années avec la République grecque qui a souhaité donner une image particulière au commerce maritime avec l'idée d'immatriculer les navires. Le pavillon est un drapeau hissé au mât le plus haut du bateau. En général, c'est le drapeau du pays du bateau. Battre pavillon, c'est donc hisser les couleurs du pays pour lequel on navigue. Une telle initiative avait séduit les autorités togolaises à délivrer des immatriculations aux navires dont les opérateurs économiques de plusieurs pays manifestent la demande. A ce jour, il y a une floue juridique systématique qui entoure les mesures de délivrance des certificats des navires battants pavillon togolais. Ces manquements sont pris en compte par le nouveau Code de la Marine Marchande actuellement l'objet du débat au niveau de l'Assemblée Nationale. Ceci a amené le gouvernement à suspendre pour le moment les anciennes mesures de délivrances. Au total, selon quelques sources d'informations, environs huit cent (800) de ces navires seraient enregistrés dans les eaux territoriales parcourant le monde entier. Dans les normes maritimes, le navire battant pavillon se met en règle, en conformité avec le droit maritime, le code de la marine marchande. « Un navire qui n'arbore pas de pavillon est suspect. Il peut être arraisonné partout et à tout moment. En réalité, il ne peut donc pas naviguer », a expliqué le Commissaire Comandant KABKIA TCHEDRE de la Préfecture Maritime du Togo. Quel profit le Togo tire de ces contrats ? Il est difficile de disposer des données statistiques réelles de par le gangstérisme que ces navires entretiennent selon nos recherches.

Plutôt ces navires sous pavillon de complaisance tirent au dos du pays des avantages fiscaux dans leur parcours: les taxes peuvent leur être très réduites, parfois même inexistantes, selon certaine juridiction. En plus, les tarifs d'enregistrement sont abordables. En outre, les mains d'œuvre sur les navires enregistrés sous pavillon de complaisance sont considérablement bon marché. En effet, une fois battant pavillon complaisance, l'armateur peut recruter l'équipage le moins cher possible, afin de réduire ses coûts. « Depuis des années, aucun de ces navires ne s'est pointé dans les eaux territoriales togolaises pour des visites techniques, ni pour paiement des redevances fiscales annuelles. Ceci constitue des manques à gagner estimés à coût de milliards de FCFA pour le pays », regrette un Chef de la marine togolaise. « Alors que de façon normale, le Togo devrait tirer des avantages pour l'immatriculation, en dehors d'un rayonnement sur le plan international, les retombées économiques sont indéniables (frais d'immatriculation et autres avantages, conformément au contrat signé entre les deux parties) », a-t-il ajouté.

Les navires sous pavillon togolais dans les visées

Beaucoup de navires sous pavillon togolais sont déclarés « exerçant des commerces illicites » genre d'immigration ou encore dans des affaires criminelles telles des trafics d'armes, de drogues, qui vont à l'encontre de la loi. Ce n'est qu'un secret de polichinelle ! Le pavillon togolais figure malheureusement parmi les pavillons de complaisance et cœur de beaucoup de scandales. Il nous en souvient qu'en juin 2014, selon des informations rapportées par les autorités de la diplomatie togolaise qui à leur tour se référaient au quotidien turc Hurriyet, les garde-côtes turcs ont intercepté un bateau battant pavillon togolais qui avait à son bord 300 immigrants clandestins, la plupart syriens. Du nom de « Burçin », ce navire après son interception a été escorté jusqu'au port de Mersin sur la côte méditerranéenne par plusieurs navires de la marine et des hélicoptères. En 2012, un bateau battant pavillon togolais rempli de drogues d'héroïne d'une quantité totale de deux tonnes ont été saisies près d'Athènes (capitale de la Grèce) par la Police de ce pays. Le ministre grec de la Marine marchande, Miltiadis Varvitsiotis, a indiqué que « pesant plus de deux tonnes au total, ces deux cargaisons sont la plus grande quantité d'héroïne jamais saisie en Europe ». Au lendemain de cette saisie sinistre, en Italie, la police avait saisi 42,7 tonnes de cannabis au large de la Sicile. La drogue se trouvait sur un cargo de 110 m, l'Aberdeen, battant pavillon togolais, avec un équipage d'encadrement libanais et des marins indiens et syriens. Les autorités italiennes l'ont qualifié également d'une des plus grosses saisies de résine de cannabis jamais réalisées en Europe. Et ce n'est pas tout, un autre navire togolais, encore, a été arrêté dans les eaux internationales par la Police italienne. Selon le site palermo.repubblica.it qui rapporte aussi l'information, « les unités navales ont arrêté dans les eaux internationales au sud de Pantelleria une cargaison de 70 mètres, battant pavillon du Togo, transportant plus de 10 tonnes de haschisch. Le navire a été escorté dans le port de Trapani avec les 10 membres d'équipage, tous les Libyens ». On se rappelle encore,

un scandale similaire avait secoué le Togo sous feu Gnassingbé Eyadema. Le bateau Pitea, en provenance du Venezuela, et battant pavillon togolais avait été arrêté dans les eaux internationales, au large des côtes togolaises, transportant pas moins de trois tonnes de cocaïne. Selon les informations, les enquêtes qui semblaient embarrasser les autorités togolaises d'alors, avaient été étouffées par certains officiels français. Il y a quelques semaines, un autre navire aurait été intercepté dans les eaux territoriales du Nigéria. Un véritable scandale dans lequel le Togo est, quoi qu'il en soit, mêlé. Cette situation doit interpeller les autorités togolaises sur leur responsabilité dans l'immatriculation des navires de tout acabit car ne rehaussant pas l'image du Togo très impliqué ces derniers jours dans la sécurité maritime en Afrique et dans le monde entier. Evidemment, face à cette histoire déshonorante, le président Faure Gnassingbé a exprimé sa vive désolation et consternation et a demandé qu'un état précis soit fait sur le nombre et la nature des navires commerciaux immatriculés au Togo. « Ça me gêne et ça me frustre à la fois. Nous avons été à plusieurs reprises alertés sur des navires enregistrés au Togo et qui ne respectent pas les règles internationales. L'union européenne, Israël et d'autres pays amis nous ont saisis sur cette question. Ces affaires ne font pas honneur de notre pays », a martelé le chef de l'Etat. Il faut rappeler qu'à l'occasion de la deuxième réunion annuelle du Haut Conseil pour la Mer, le Président de la République avait recommandé aux différents acteurs impliqués dans l'action de l'Etat en mer, d'établir un rapport circonstancié sur la situation des immatriculations des navires sous pavillon togolais. Les démarches



engagées depuis lors ont permis de relever que la société International Registration Bureau (IRB) basée en Grèce, a pu immatriculer à ce jour et à la demande du gouvernement 541 navires sous pavillon togolais. « Malheureusement les violations répétées des règles de la navigation maritime par certains navires sous pavillon togolais, poussent aujourd'hui le gouvernement à envisager des mesures afin d'assainir ce secteur. 144 navires ont d'ores et déjà été radiés du pavillon togolais », lit-on dans le communiqué du Conseil des Ministres en début du mois d'octobre.

Un nouveau Code de la Marine Marchande pour réguler la situation

Pour juguler ce grave problème, la première mesure qui a été prise par les autorités est de suspendre les immatriculations de nouveaux navires. Les termes de contrat des navires déjà immatriculés sont aussi en train d'être revus. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle beaucoup viennent d'être rayés. «

Au regard du niveau code en étude, une véritable rigueur est prévue dans l'octroi des prochaines licences à accorder aux navires battant pavillon togolais », révèle KABKIA TCHEDRE de la Préfecture Maritime du Togo. Quant aux sanctions auxquelles, le Togo pourrait être exposé dans l'espace maritime international ; « Il n'y a pas d'inquiétude avec la coopération internationale puisque plusieurs infractions commises par des navires battant pavillon togolais, nous ont souvent été signalées par l'IRB. La coopération quant à elle est parfaite, étant donné que la communauté internationale est au parfum des mesures correctives qui sont prises par l'Etat Togolais », a-t-il rassuré. Le Togo devra se doter sûrement d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, document qui sera effectif au plus tard en novembre. Cela nécessite aussi une efficacité obligatoire par une meilleure communication entre les différents services de l'Etat impliqués dans la gestion de cet espace.

LE CENTRE DE GESTION AGRÉÉ PILOTE DU TOGO EN GESTATION**« Accompagner les Micros, Petites et Moyennes Entreprises au Togo »**

Conformément aux Directives de l'UEMOA, la création des CGA répond à la nécessité d'améliorer le cadre économique des Etats de la Sous-Région en optimisant le potentiel de l'économie informelle, en encourageant les méthodes de gouvernance d'entreprises fondées sur des principes d'efficacité. La tenue d'une comptabilité régulière étant l'une des recommandations de l'acte uniforme de l'OHADA, elle demeure une obligation pour tout opérateur économique. Afin de permettre aux opérateurs économiques du Togo de s'y conformer, le Centre de Gestion Agréé Pilote (CGAP) est mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) avec l'appui de neuf (09) autres partenaires de référence, pour accompagner les Micros, Petites et Moyennes Entreprises. Structure associative, le CGAP est régi par les dispositions de la loi N°2004-013 du 15 Juin 2004 inspirée de la Directive N°04/97/CM/UEMOA instituant le cadre juridique. Ce cadre a été complété plus tard par le Décret d'application N° 2012-001/PR du 06 janvier 2012 qui a permis au Ministère de l'Economie et des Finances d'autoriser la CCIT par l'Arrêté N°116/MEF/SG/DGI du 05 avril 2012 à créer le premier CGA pilote. Ce centre a pour mission de contribuer au développement

harmonieux des entreprises togolaises tout en les aidant à acquérir des méthodes modernes de gestion afin de les permettre d'être plus compétitives et pérennes. A travers la mise en place d'une bonne gestion, le centre garantit aux adhérents leur crédibilité auprès de leurs partenaires (Administration fiscale, institutions financières, fournisseurs, clients.....). Comme services, aux membres, le CGA Pilote offre de différents services à ses adhérents entre autres : l'assistance en matière de comptabilité et de fiscalité à travers la tenue de comptabilité et l'élaboration des déclarations fiscales ; l'élaboration d'états financiers (Bilan, compte de résultat,...) et des informations financières selon les normes SYSCOHADA dans le respect des dispositions du Code Général des Impôts ; le renforcement des capacités par la formation des entreprises aux méthodes modernes d'organisation et de gestion ; l'information et la sensibilisation des adhérents ; et d'autres services spécifiques à la demande des adhérents. Les adhésions au CGA Pilote offre à ses adhérents un certain nombre d'avantages fiscaux leur permettant d'alléger leurs charges fiscales. Ces avantages sont étalés sur cinq (05) ans selon le régime d'imposition de l'adhérent : Primo, la Relation avec

l'administration fiscale à ce titre, le CGA Pilote bénéficie d'un accompagnement de la part de l'Administration Fiscale, ce qui lui a permis d'avoir aujourd'hui à sa disposition une personne ressource responsable des CGA en son sein. Nous pouvons aussi parler des divers avantages fiscaux (il s'agit des réductions d'impôts) accordés aux adhérents du Centre. En second, les détails sur les avantages fiscaux : Pour les adhérents relevant du régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) : Réduction de 30% de la taxe professionnelle unique due de la 1ère à la 3ème année, Réduction de 15% de la taxe professionnelle unique due les 4ème et 5ème années ; Pour les adhérents relevant du régime du Réel Simplifié d'Imposition (RSI) : Réduction de 50% de la taxe professionnelle de la 1ère à la 3ème année, Réduction de 30% de l'impôt sur le revenu dû de la 1ère à la 3ème année, Réduction de 20% de l'impôt minimum forfaitaire dû les 2ème et 3ème années, Réduction de 30% de la taxe professionnelle les 4ème et 5ème années, Réduction de 15% de l'impôt sur le revenu dû les 4ème et 5ème années, Réduction de 10% de l'impôt minimum forfaitaire dû les 4ème et 5ème années.

DOING BUSINESS 2016 :

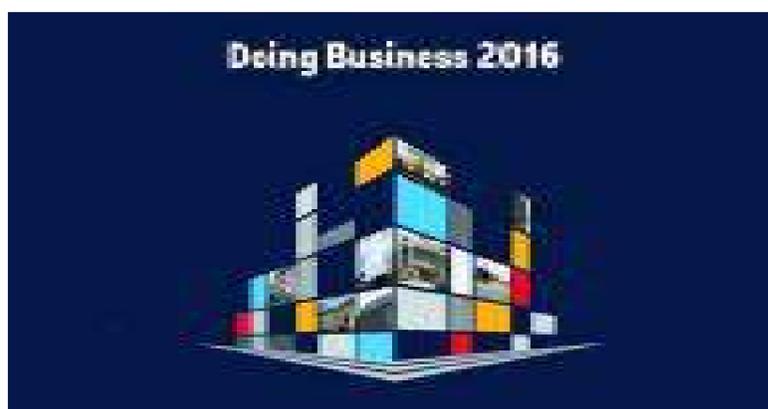
Le Togo gagne 2 places et confirme l'amélioration de plus du climat des affaires

Les économies de l'Afrique Sub-saharienne continuent de mettre en place des réformes qui améliorent le climat des affaires pour les entrepreneurs locaux, avec les membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) étant particulièrement actifs durant l'année passée, d'après le rapport annuel sur la facilité de faire des affaires du Groupe de la Banque Mondiale.

Doing Business 2016: Mesure de la Qualité et Efficacité du Cadre Réglementaire, publié le 27 octobre, présente un total de 69 réformes mises en place dans 35 économies de l'Afrique Sub-saharienne. Parmi ces réformes, 29 ont été mises en place par 14 des 17 membres de l'OHADA. Les réformes mises en place en Afrique Sub-saharienne représentent environ 30 pour cent des 231 réformes mondiales mises en place durant l'année passée. La région peut également se targuer de compter la moitié des 10 économies ayant le plus amélioré le climat des affaires, soit des économies ayant mis en place au moins 3 réformes et par conséquent ayant augmenté leur classement mondial: l'Ouganda, le Kenya, la Mauritanie, le Bénin et le Sénégal. La région se démarque pour l'indicateur de Raccordement à l'Electricité en termes de réformes mises en place. Sur les 32 réformes à travers le monde sur cet indicateur, 14 ont été mises en place en Afrique Sub-saharienne, avec le Kenya et l'Ouganda faisant des progrès remarquables dans ce domaine. «Malgré de nettes améliorations, les gouvernements

de l'Afrique Sub-saharienne vont devoir continuer à réduire le fossé qui les sépare des meilleures pratiques dans de nombreuses dimensions majeures de la facilité à faire des affaires, et ce particulièrement pour augmenter la fiabilité de l'accès à l'électricité ou encore pour fournir un système efficace de résolution des litiges commerciaux, des dimensions où la région obtient les scores les plus faibles à l'échelle mondiale», explique Rita Ramalho, responsable du projet Doing Business. Concernant la dimension de Raccordement à l'Electricité, cela prend en moyenne 130 jours pour un entrepreneur d'obtenir une connexion et, une fois connecté, les clients expérimentent de nombreuses coupures qui durent plus de 700 heures par an, faisant ainsi de la région d'Afrique Sub-saharienne la région avec la plus longue durée de coupures au monde. La région est également faiblement classée sur les dimensions de Commerce Transfrontalier et de Transfert de Propriété. Maurice est l'économie la mieux classée de la région avec un rang mondial de 32, performant particulièrement bien dans les dimensions de Paiement des Taxes et d'Exécution des Contrats. A Maurice, cela prend seulement 152 heures pour un entrepreneur de payer ses taxes, comparé à la moyenne mondiale de 261 heures. Le Rwanda est la deuxième économie la mieux classée de la région avec un rang mondial de 62. Le Rwanda a également mis en place le plus grand nombre de réformes dans la région, avec six réformes mises en place durant

l'année passée. Le pays est le deuxième mondial sur la dimension d'Obtention de Prêts et le 12ème mondial sur celle de Transfert de Propriété. Dix ans auparavant, un entrepreneur au Rwanda avait besoin de 370 jours pour transférer une propriété, quand cela ne prend maintenant que 32 jours, encore moins de temps qu'en Allemagne. Le Botswana, avec un rang mondial de 72, l'Afrique du Sud (73), et les Seychelles (95) font partie des économies les mieux classées de l'Afrique Sub-saharienne. Cependant, le Kenya et l'Ouganda ont connu une augmentation significative de leur classement, avec le Kenya passant au rang 108 et l'Ouganda au rang 122 cette année. Cela est principalement dû aux quatre réformes mises en place au Kenya dans les domaines de Création d'Entreprise, de Raccordement à l'Electricité, de Transfert de Propriété et d'Obtention de Prêts, ainsi qu'aux réformes mises en place en Ouganda dans les domaines de Création d'Entreprise, de Raccordement à l'Electricité et d'Obtention de Prêts. Le Togo a enregistré cette année trois (03) réformes sur les indicateurs création d'entreprise, accès à l'électricité et commerce transfrontalier. En effet, le Togo a facilité la création d'entreprise, en réduisant les coûts de création par la suppression de la redevance perçue par l'Office Togolaise des Recettes (OTR). Le pays a aussi réduit la durée et le nombre de procédures nécessaires pour accéder à l'électricité, notamment par la création d'un guichet unique



permettant de regrouper tous les paiements en un seul. Enfin, le Togo a facilité le commerce transfrontalier, en créant une plateforme électronique qui interconnecte plusieurs agences aussi bien pour les procédures d'importation que pour les paiements y afférents, avec pour conséquence la réduction du temps nécessaire pour les opérations d'importation. Le pays a ainsi gagné 2 places dans le rapport « Doing Business 2016 », passant de la 152e à la 150e place sur 189 économies engagées dans le classement. Le rapport de cette année révèle le travail des deux dernières années d'élargissement significatif des indicateurs mesurant l'efficacité des réglementations des affaires, qui incluent le temps et coût pour être en règle avec toutes les réglementations gouvernementales, pour intégrer plus de mesures sur la qualité de la réglementation, reflétant mieux ainsi la réalité des opérations commerciales sur le terrain. Sur

les cinq indicateurs qui ont été modifiés dans ce rapport – Octroi de Permis de Construire, Raccordement à l'Electricité, Exécution des Contrats, Transfert de Propriété et Commerce Transfrontalier – l'Afrique Sub-saharienne a obtenu un score plus faible que la moyenne globale. Les économies de la région ont de la marge de progression sur l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs pour l'indicateur de Raccordement à l'Electricité et sur l'indice de qualité de l'administration foncière pour l'indicateur de Transfert de Propriété. Par exemple, l'Ouganda n'a pas de base de données électronique permettant de vérifier les charges ou de système d'information géographique. De plus, la conservation foncière et le cadastre n'ont pas de couverture complète des propriétés foncières au niveau national.

Banque Mondiale

Ecobank-Togo attend son quatrième Directeur Général en 10 mois

ECOBANK-Togo, la filiale togolaise du groupe bancaire éponyme panafricain attend dans les prochains jours son 4^e Directeur Général depuis janvier 2015. Selon l'information obtenue, le nouveau sociétaire serait de nationalité ivoirienne. En mai dernier lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la banque, la nouvelle directrice Binta Touré Ndoyer remplaçait Didier Alexandre Corréa à la tête d'ECOBANK-Togo. « Celle-ci après quelques mois seulement passée à Lomé est contrainte dans la précipitation d'abandonner son personnel pour une destination professionnelle internationale », a-t-on appris. Actuellement la gestion de

la banque est assurée par un DG intérimaire Eusèbe AFOUTOU. A priori, les comptes d'ECOBANK-Togo se portent à merveille. Les comptes de l'exercice 2014, ont augmenté du volume de financements à hauteur de 32 milliards. Ce volume a porté l'encours des financements au 31 décembre 2014 à 275 milliards de FCFA, soit une croissance de 13% par rapport à l'exercice 2013. Le total bilan a connu un accroissement de 9% (soit 357 281 millions FCFA), et un résultat net bénéficiaire de 4041 millions FCFA en repli de 38% par rapport au résultat de l'exercice 2013, en raison des provisions constituées en couverture de risque.

La Chine promet de construire 100 hôpitaux et cliniques en Afrique

La Chine a promis de construire 100 hôpitaux et cliniques à travers l'Afrique à l'issue d'un forum ministériel sino-africain sur le développement du secteur de la santé tenu au Cap. Une promesse qui a été chaleureusement accueillie par les ministres africains de la Santé puisque plusieurs pays du continent manquent cruellement d'infrastructures sanitaires. Les autres inquiétudes sont l'accès à des médicaments de qualité à des prix plus abordables et la collaboration dans le domaine des ressources humaines. A cet effet la Chine et les pays africains se sont mis d'accord sur la formation des professionnels de santé africains en Chine et l'accueil d'un nombre plus important de médecins chinois en Afrique. Les deux parties se sont, par

ailleurs, engagées à soutenir un nouveau système de gestion des futures pandémies semblables à l'épidémie de fièvre d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest l'an dernier. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Chine avait accordé une aide de 120 millions de dollars aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par le virus Ebola et déployé près de 1000 professionnels de santé dans les zones sinistrées. Rappelons que le président chinois Xi Jinping a annoncé, le 26 septembre à la tribune de l'ONU, que son pays allait lancer un fonds d'aide au développement de 2 milliards de dollars destiné aux pays les moins riches du globe. « Nous voulons faire passer la justice avant les intérêts particuliers », a déclaré M. Xi.

L'UICN prône la gestion optimale des écosystèmes naturels en Afrique de l'Ouest

La mise en place d'un mécanisme régional de concertation sur la gestion intégrée des écosystèmes naturels en Afrique de l'Ouest a fait l'objet des échanges entre acteurs environnementaux en charge de la gestion des écosystèmes, les 22 et 23 octobre à Lomé. Initié par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la coordination des ressources en eaux de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il s'est agi de mener des réflexions pour une synergie d'action en matière de bonne gouvernance environnementale allant à la réduction de la pauvreté. Dans la sous-région, des institutions travaillent sur la gestion des écosystèmes avec des politiques et programmes bien définis a souligné, le directeur régional de l'UICN, Aimé Nyanégo. Mais l'idée de son institution, « c'est de pouvoir les mettre ensemble pour une meilleure coordination. En un mot, c'est une recherche de mutualisation des capacités, de ressources et également de synergie pour atteindre les résultats beaucoup



A la table officielle, on reconnaît le conseiller technique du MEF, M. Amégboh Tata (au micro)

plus durable », a-t-il ajouté. Cette action concertée est partagée par la CEDEAO, et d'après son représentant, Mahamane Touré, la gestion intégrée des écosystèmes est une approche holistique qui conjugue toutes les autres approches de gestion et de conservation des ressources naturelles : « En protégeant et en utilisant durablement les écosystèmes, on diminue les

impacts du changement climatique, on renforce le développement durable et on réduit la pauvreté et la faim parmi les populations vulnérables », a-t-il laissé entendre. Après avoir énuméré les efforts du pays dans la gestion de ses écosystèmes, M. Amégboh Tata, conseiller technique du ministère de l'Environnement et des ressources forestières, est allé au-delà des efforts nationaux pour citer la gestion concertée de la réserve de la biosphère entre le Bénin et le Togo avec l'aide de la république d'Allemagne ; « Tous les acteurs doivent s'engager pour une synergie d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés », a-t-il lancé aux participants. Ces travaux se situent dans le cadre du programme pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement de l'UICN à travers son PAGE (Partenariat pour la Gouvernance Environnementale en Afrique de l'Ouest).



Photo de famille

Environ 70.000 togolais souffrent du bégaiement dans les communautés

Considéré comme handicap pour ceux qui en souffrent, le bégaiement n'est pas en effet une maladie ni une malédiction. Il n'est qu'une pathologie qui affecte la fluidité de la parole.

Depuis quelques années, la communauté mondiale a retenue le 22 octobre comme « Journée Mondiale du Bégaiement » (JMB). Cette année, l'association Action des Jeunes pour l'Entraide et la lutte contre le Bégaiement (AJEB) en partenariat avec le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation a organisé une table-ronde le 24 octobre dernier à Lomé pour offrir l'opportunité d'échanger sur l'impact des actions entreprises ou réalisées, d'évaluer les résultats obtenus et surtout d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexions pour des solutions plus adéquates et adaptées en faveur de l'avancée des personnes bègues. La ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation Mme Tchabinandi KOLANI YENTCHARE a présidé au lancement des travaux marquant cette journée en présence des membres de l'association AJEB, des enseignants, des élèves et des personnes bègues.

Thème de l'édition 2015:

« Faites passer le mot à travers l'éducation, la coopération et la communication ». Cette deuxième édition de la Journée Mondiale du Bégaiement invite chaque pays non

seulement à orienter ses réflexions vers l'éducation de la population sur les comportements à adopter face aux personnes bègues pour favoriser leur épanouissement, mais également à coopérer pour bien communiquer sur cette pathologie. Comment reconnaît-on une personne qui bégai ?

Dans nos communautés, nos familles, notre entourage il y a des personnes qui souffrent de cette pathologie. Au Togo ce trouble touche 1% de la population sans distinction d'origine sociale ou culturelle, soit environ soixante-dix mille (70.000) personnes. On les reconnaît généralement au moment de s'exprimer : il y a une forte répétition des mots qu'ils prononcent. Aussi chez une personne qui bégai il y a toujours une tension qu'elle ressent au niveau du cou. Une personne qui bégai se sent toujours inférieur aux siens, elle n'aime pas prendre la parole en public et éprouve des difficultés à lire à haute voix, à réciter ou à répondre aux questions.

Quelle est la cause du bégaiement ?

Selon l'orthophoniste ETOGNON Emmanuel, coordonnateur de l'AJEB la cause liée au bégaiement est méconnue jusqu'à ce jour, cependant il y a des facteurs qui expliquent ce phénomène à savoir : des facteurs favorisants qui sont en lien avec la constitution de l'enfant et dans ces facteurs il y a le facteur génétique (Un enfant né d'un parent bègue à de forte chance de devenir bègue) ; il y a le facteur déclenchant :

la mise à l'école, la naissance inopinée, l'éducation. Notons aussi le facteur précipitant qui constitue aussi une cause de bégaiement (quand on parle rapidement on a plus tendance à bégayer) et enfin la réaction de l'entourage qui se moque de l'enfant quand il s'exprime. Tous ces facteurs constituent un handicap pour les personnes bègues pour avoir une meilleure vie et ainsi mieux évoluer dans leur environnement. Ils sont généralement frustrés, se sentent coupables et ont honte de leur problème. Au niveau de leur profession, ils souffrent d'un complexe d'infériorité et d'un manque de confiance en eux-mêmes. En classe, les élèves qui bégai ont des difficultés à lire à haute voix, à réciter ou à répondre aux questions. Ils ont également peur dans leurs relations avec leurs pairs et se mettent souvent à l'écart des conversations.

Comment traite-t-on le bégaiement ?

Le traitement d'une personne bègue n'est pas un traitement ordinaire, « Il n'y a pas un médicament à la pharmacie pour guérir le bégaiement mais il y a des techniques orthophoniques qu'on apprend à ces personnes pour qu'elles ne bégai plus », a souligné M. ETOGNON. Enfant comme adulte il y a un traitement pour chaque cas. Cependant le résultat d'un enfant est généralement meilleur par rapport à l'adulte. Il est conseillé de si prendre tôt. Chez les personnes adultes, les

spécialistes orthophonistes se fixent des objectifs à atteindre. Ces objectifs sont non seulement lui donner les mécanismes pour ne pas toujours répéter les mots, mais aussi l'aider à ne pas se sentir inférieur aux autres, à avoir confiance en eux-mêmes et à s'épanouir sur le plan socio-professionnel. Aider ces personnes à parler lentement. Le président de l'AJEB M. AKAGLA Amenyo explique que : « le bégaiement ne partira pas forcément tout seul si l'on n'intervient pas de manière anticipée car il touche dans l'enfance 5% de personnes, soit une fille pour trois garçons et dans 3 cas sur 4, il disparaît à l'adolescence ». L'Action des Jeunes pour l'Entraide et la lutte contre le Bégaiement (AJEB) est une

association créée en novembre 2013. Elle œuvre pour l'insertion socio-éducative et professionnelle des personnes qui bégai. Elle mène des actions pour des préventions primaires, des dépistages des enfants qui bégai et de l'accompagnement parental. Parmi les activités phares inscrites au programme pour cette édition de la Journée Mondiale du Bégaiement, il est prévu des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires, l'accompagnement des adultes et des élèves qui bégai en traitant leur bégaiement. Le bégaiement n'est pas une maladie, il est juste un trouble qui se guérit.

ROLAND K

Une unité dentaire ultra moderne ouverte au Togo

D'un investissement global de 900 millions de FCFA, les portes de l'immeuble LUMEN VERUM SA abritant la Clinique Dentaire NIFA viennent d'être ouvertes officiellement au public en présence des autorités togolaises en charge de la santé et de la protection sociale, des enseignements supérieurs et de l'éducation primaire. La Clinique Dentaire NIFA devient ainsi l'unité de

ainsi que des opportunités en matière de tourisme médical ; « A l'instar des pays comme la Côte d'Ivoire, le Maroc ou encore l'Afrique du Sud, le Togo marque ses grands pas vers le tourisme médical, source de rentrée de devises et de croissance économique », a-t-il expliqué. Des médecins spécialistes des pathologies dentaires au Maroc, Sénégal, Bénin, Russie et d'autres



Coupage de ruban

soins ultra moderne du Togo et de la sous-région avec ses équipements de technologies de pointe et de ses multiples services bucco dentaires. « Notre objectif est de répondre à des besoins spécifiques sur le terrain c'est-à-dire de fournir des soins de qualité en matière de médecine dentaire face à la demande sans cesse croissante », a indiqué Dr Georgette Kayi

pays partenaires interviendront régulièrement en matière de traitement, de formation en dentisterie. La Clinique est équipée de 4 cabinets dentaires, d'une salle radiologique, d'une salle de



AKOUVI-GBEDEY, dentiste et Directrice Générale de la Clinique. Quant au PDG de LUMEN VERUM SA, Dr Noël AKOUVI, ce joyau médical au cœur de la capitale à l'instar d'autres polycliniques de renommée de proximité contribuera à ouvrir des perspectives inédites



Dr Noël AKOUVI, PDG de LUMEN VERUM SA

stérilisation et d'un bloc chirurgical et du personnel qualifié garantissant des soins de qualité, des conditions d'hygiène et de sécurité optimales. Cette structure de haute gamme est un signal fort aux gouvernants à renforcer et à intégrer les spécialités dentaires dans l'enseignement supérieur. Le Togo ne compte que 40 chirurgiens-dentistes avec 1 dentiste pour 172 000 habitants.

L'Afrique nouvelle frontière pour les ambitions indiennes ?

Le sommet Inde-Afrique s'est ouvert cette semaine à New Delhi. Il sera question de coopération politique, mais surtout économique, de la sécurité, le réchauffement climatique. Avec une croissance autour de 8 %, l'Inde a besoin de sécuriser ses approvisionnements en énergie et en ressources minérales. New Delhi rappelle qu'en moins de 15 ans, les échanges avec l'Afrique sont passés de 3 milliards \$ à 70 milliards \$. Ses entreprises, dont Bharti Airtel est sans doute la partie la plus visible, ont investi

massivement et très tôt sur le continent africain en assurant d'importants transferts de technologie. La plus grande démocratie du monde compte faire valoir ses atouts face à une Chine plus autoritaire et intéressée. Les échanges devraient aboutir à un nouveau cadre de coopération entre l'Afrique et l'Inde qui sera défini dans une « Déclaration de New-Delhi ». Selon la BAD, l'Inde a activement contribué à l'encouragement des investissements en Afrique. Ainsi, les investissements indiens y sont 14

fois plus élevés depuis l'an dernier. L'Inde ambitionne de parvenir en 2016 à 100 milliards d'investissements sur le continent. Parmi les pays avec lesquels l'Inde entretient de bonnes relations figure l'Afrique du Sud. L'Inde et l'Afrique du Sud maintiennent des relations historiques. Certes, la présence indienne en Afrique du Sud n'est pas celle de la Chine mais les échanges bilatéraux entre New Delhi et Pretoria s'élèvent tout de même à plus de 10 milliards d'euros par an.

Une « ville écologique » au Togo

Derou&Partners Group, un cabinet togolais spécialisé dans l'architecture, l'urbanisme, l'ingénierie et l'immobilier, a annoncé avoir démarré, à travers sa filiale Confortis International, la construction d'une ville nouvelle de troisième génération à Lomé dans le but de faciliter l'accès de la classe moyenne à la propriété. Baptisée « WellCity », cette ville « va permettre à la classe moyenne togolaise d'acquérir un logement écologique et de qualité, à un prix compétitif et à des conditions de remboursement qui soient supportables sur le long

terme », a annoncé le PDG de Confortis, l'architecte Dontou Hiloukou Derou. Située en périphérie du Grand Lomé, cette « ville du bien-être » offrira, dans sa première phase, 500 logements (200 villas et 300 appartements), puis 1000 logements ensuite, avec, également, un parc aquatique, un hôtel MICE, une école, une clinique, un shopping center et 10 000 m² de bureaux ainsi que des commerces. « Hier, le monde contemporain a connu des villes industrielles. Aujourd'hui, nous avons des villes de deuxième

génération qui sont des villes d'affaires (Dubai, Hong Kong, Singapour). Demain, les villes de troisième génération s'orienteront vers le bien-être et l'écologie », a déclaré M. Hiloukou Derou, concepteur du projet WellCity. Les trois atouts essentiels de WellCity résident, selon ses promoteurs, dans la sécurité foncière qu'elle offre, dans la standardisation de ses habitations avec un suivi sur la qualité des matériaux et, enfin, dans la possibilité de bénéficier d'un crédit remboursable sur quinze ans à des taux bonifiés.

Les investissements chinois en Afrique ont chuté de 84% durant le 1er semestre 2015

Les investissements directs chinois en Afrique se sont établis à 568 millions de dollars au premier semestre 2015, en baisse de 84% par rapport à la même période de 2014, selon des données publiées par le Financial Times. Contrairement à l'année écoulée, les investissements réalisés par les entreprises chinoises sur le continent entre janvier et juin de l'année en cours ont concerné essentiellement les secteurs des matières premières, a-t-on ajouté de même source. Les investissements dans les industries extractives ont en effet doublé, passant de 141,4 millions de dollars au premier semestre 2014 à 288,9 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2015. Les investissements

directs chinois en Afrique ont culminé à 11,7 milliards de dollars en 2008, avant de retomber à une moyenne de 1,5 milliard de dollars par année au cours des cinq années suivantes. Une nouvelle hausse de ces investissements a été cependant enregistrée l'année dernière. Certains experts redoutent désormais une réduction de l'intérêt des investisseurs chinois pour le secteur des matières premières en Afrique et plus largement pour le continent, en raison de la bulle immobilière perceptible en Chine. Plus optimistes, d'autres voient des opportunités dans le recentrage de l'économie chinoise sur le marché domestique. « La Chine va

maintenant de relancer la demande interne, d'une manière ou d'une autre. Si tel sera le cas, la demande des ressources naturelles pourrait augmenter, au moins en volume », estime Mario Pezzini, directeur du Centre de développement de l'OCDE. Selon les experts, les tendances démographiques en Afrique contribueront par ailleurs à booster la demande interne. Au cours des 35 prochaines années, la population africaine est en effet appelée à doubler, pour atteindre 2 milliards d'habitants, ce qui fera du secteur de l'immobilier un grand débouché pour la production de matières premières préalablement destinée à la Chine.

BANQUE MONDIALE :

Et si l'Afrique contrôle sa croissance démographique pour réduire la pauvreté !

Le Rapport sur la pauvreté en Afrique, publié par le Groupe de la Banque mondiale, constate que dans de nombreux pays, les taux élevés de croissance économique enregistrés au cours de ces vingt dernières années ont fortement contribué à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de la population dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cette étude exhaustive souligne toutefois que le continent compte davantage de personnes dans une situation de pauvreté extrême du fait de la croissance démographique galopante dans de nombreux pays. En se basant sur les derniers chiffres disponibles, le rapport estime qu'en 2012, 388 millions de personnes soit 43 % de la population totale en Afrique subsaharienne vivaient dans l'extrême pauvreté. Cela représente 5 millions de moins qu'en 2011. Début octobre, le Rapport de suivi mondial 2015/2016 publié également par la Banque mondiale évaluait le nombre actuel de personnes vivant dans une situation de pauvreté extrême en Afrique subsaharienne à 347 millions alors qu'on en recensait 284 millions en 1990. Ainsi le pourcentage d'Africains vivants dans la pauvreté diminue mais leur nombre augmente du fait de l'accroissement démographique. D'après le Rapport sur la pauvreté en Afrique intitulé « Évolution de la pauvreté dans une Afrique en plein essor », il est préconisé d'améliorer la qualité des enquêtes statistiques car le manque actuel de données statistiques ne permet pas aux politiques publiques d'identifier et de cibler précisément les pauvres. Le Groupe de la Banque mondiale s'est engagée avec ses partenaires internationaux à aider les pays en développement à réaliser tous les trois ans des enquêtes auprès des ménages des 78 pays les plus pauvres. Cette initiative sera mise en œuvre d'ici 2020 et devrait coûter tous les trois ans 300 millions de dollars américains. « L'économie africaine est en plein essor mais nous devons améliorer la qualité des instituts de statistiques pour mieux mesurer le progrès humain. Des données plus rigoureuses nous permettront de juger l'efficacité

de nos projets visant à éliminer la pauvreté extrême d'ici 2030 et de favoriser une prospérité partagée avec les plus pauvres », a déclaré Jim Yong Kim, président du Groupe de la Banque mondiale. Le rapport constate également que les progrès en matière de réduction de la pauvreté dans tous ses aspects varient considérablement d'un pays à l'autre et selon les catégories de population. En outre, ces résultats demeurent très faibles par rapport à ceux des autres régions en développement de la planète. Le taux global de pauvreté en Afrique a en effet baissé plus lentement que dans les autres régions et le nombre d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté (dont la Banque mondiale a récemment fixé le seuil à 1,90 dollars par jour) a lentement fléchi passant de 56% en 1990 à 43% en 2013. Toutefois, selon les dernières estimations, il aurait reculé à 35% en 2015. Et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde devrait passer sous la barre des 10% pour atteindre 9,6 % selon les dernières estimations publiées par la Banque mondiale début octobre. Malgré ces progrès, en 2012, il y avait 100 millions d'Africains extrêmement pauvres de plus qu'en 1990 et 20% de la population est confrontée à une pauvreté chronique. Les Africains les plus pauvres habitent dans les zones rurales (où vivent entre 65 à 70% de la population totale). Les dix pays de la région où il y a le plus d'inégalités se trouvent en Afrique australe. Plusieurs facteurs viennent aggraver ces inégalités. Les inégalités se creusent entre les Africains des zones rurales et ceux des villes ; entre ceux qui vivent dans des pays stables et ceux des États fragiles ou en conflits ; et sans doute entre les hommes et les femmes (quelques éléments des enquêtes sur la pauvreté des ménages démontrent que les femmes sont défavorisées). Bien que la mobilité sociale en termes de niveau d'éducation et d'emploi se soit améliorée d'une génération à l'autre, les perspectives d'ascension sociale restent faibles pour les générations futures et perpétuent ainsi les inégalités sociales. Les conflits et la violence sont les principales causes du ralentissement de la croissance

économique et compromettent souvent les progrès réalisés en matière de développement. Bien qu'il y ait moins de guerres civiles et de conflits de grande ampleur, la criminalité, le trafic de drogue, le terrorisme et la piraterie maritime sont en train de se développer. Les conséquences désastreuses de ces conflits se font ressentir pendant longtemps comme l'atteste l'exemple du Burundi où le nombre de ménages vivant dans l'extrême pauvreté a considérablement augmenté depuis le début de la guerre civile pour atteindre 64% en 2007 (contre 21% avant le conflit). « Le coût humain de la pauvreté est bien trop élevé en Afrique. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les nouveaux Objectifs de développement durable et éliminer la pauvreté extrême d'ici 2030 », a insisté Makhtar Diop, vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Afrique. « Nous devons avant tout développer la productivité agricole puisque la grande majorité des Africains pauvres travaillent dans ce secteur. Nous devons aussi augmenter les capacités du secteur de l'énergie pour rendre l'électricité plus accessible et fiable. Alors que les gouvernements mettent en œuvre de nouvelles politiques publiques en faveur de l'emploi et d'une croissance inclusive, améliorer la façon dont nous mesurons la pauvreté dans tous ses aspects sera crucial. », a-t-il ajouté. On constate que l'investissement dans l'éducation des femmes améliore considérablement leurs conditions de vie mais aussi les perspectives d'avenir de leurs enfants. L'éducation des femmes peut donc réellement changer la donne en Afrique et il faut la promouvoir. Le rapport remarque que la violence conjugale a baissé mais son taux demeure très élevé. Près de 40% des femmes en couple sont victimes de violences et 46% n'ont pas leur mot à dire quant à leurs propres choix de santé. Malgré ces difficultés, les pays du continent ont accompli d'énormes progrès au cours de ces vingt dernières années grâce à une croissance économique sans précédent. Les avancées de pays comme l'Éthiopie, le Ghana et le Rwanda sont impressionnantes. En outre, depuis 2000, le nombre d'enfants victimes du paludisme a

baissé de 40% et la mortalité infantile (avant 5 ans) liée au tétanos, à la coqueluche et à la rougeole a diminué de 75%. Le rapport relève également une augmentation rapide du taux de scolarisation. Au primaire, il est passé de 55% à 74% entre 1995 et 2012. Le rapport déplore toutefois le niveau extrêmement bas des élèves. Sur la même période, le taux d'alphabétisation chez les adultes n'a augmenté que de 4% comparé aux 17% enregistrés en Asie du Sud. L'espérance de vie a considérablement augmenté et les nouveau-nés vivent désormais 6 ans de plus qu'en 2000. Toutefois, l'espérance de vie dans la région est de 57 ans et demeure beaucoup trop faible par rapport à la moyenne mondiale. Plus des trois-quarts des variations de l'espérance de vie sont dus à la mortalité infantile avant cinq ans et à la prévalence du VIH/SIDA. Autre constat inquiétant : les habitants des pays dits riches en ressources naturelles (en or, diamants, cuivre, pétrole etc.) sont davantage pénalisés en matière de développement humain que ceux des autres pays : ils vivent en moyenne dix ans de moins, ont plus de problèmes d'illettrisme, souffrent davantage de malnutrition et de violence conjugale. En l'état actuel des choses, il est extrêmement difficile de mesurer le bien-être humain en Afrique. Le rapport souligne qu'en 2012, seuls 25 sur les 48 pays que compte la région avaient réalisé un minimum de deux enquêtes auprès des ménages au cours de la dernière décennie pour suivre l'évolution de la pauvreté. Pour les auteurs du rapport, on ne peut pas mesurer correctement la pauvreté en termes de revenu et d'autres aspects du bien-être humain sans améliorer rapidement la rigueur, le rythme et la fiabilité des données statistiques sur le continent. Enfin, les instituts de sondages doivent absolument mettre en place des normes statistiques (méthodologiques et pratiques) que les États doivent soutenir et faire respecter. Ce rapport constitue le premier tome du rapport sur la pauvreté en Afrique, tandis que le second réfléchit aux causes de la pauvreté et à la manière de la réduire plus rapidement en Afrique.

ECO FLASH

OTR : Une recette de 500 milliards FCFA en 2015 est réaliste !

L'Office Togolais des Recettes (OTR) pourrait atteindre une recette envoisinant les 500 milliards de FCFA contre 458 milliards en 2014. Henry Gaperi, le commissaire général de l'OTR rassure ; « Les résultats obtenus par la régie pour les 9 premiers mois de l'année sont légèrement au-dessus des prévisions ». Cet objectif paraît réaliste à constater la mise en place cette année des guichets uniques dans les bureaux des douanes des frontières de Hilacondji et d'Alfao, au Port Autonome de Lomé, l'implication des opérateurs économiques à l'usage de la facture normalisée. L'objectif pour le gouvernement est d'assainir la gestion des finances publiques et de mobiliser sainement les recettes. Ce nouvel organisme, inspiré des modèles en vigueur au Rwanda, à Maurice ou au Ghana, rassemble les services des douanes et impôts.

La Chine offre un complexe scientifique à 7 milliards de Fcfa au Togo

7 milliards de FCFA est la valeur du complexe scientifique dans l'enceinte du Lycée de Tokoin à Lomé que la Chine vient d'offrir au Togo. Ce joyau a été réceptionné par le Chef de l'État Faure Gnassingbé qui a coupé le ruban inaugural. Ce bâtiment est composé de plusieurs blocs pédagogiques et administratifs. Il comprend 47 salles, 25 laboratoires (physique, chimie, sciences de la vie et de la terre), des salles de réunion, une bibliothèque, une cantine et des équipements sportifs avec un stade multisports de 1.400 places. « La recherche scientifique doit s'affirmer comme la source nourricière de la formation. Elle doit surtout prendre en compte les préoccupations de la société togolaise en devenant un instrument privilégié pour l'innovation en vue du développement économique et social. La recherche est un investissement pour la nation. Ses résultats doivent irriguer toute la vie sociale en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens », a souligné Faure Gnassingbé. Quant au Représentant de la Chine au Togo, Liu Yuxi, cet ouvrage témoigne de l'engagement de la Chine à accompagner le Togo à l'émergence. « A l'avenir, le jumelage du lycée de Tokoin serait jumelé avec un établissement de Beijing pour des échanges et partages d'expériences scientifiques », a annoncé Liu Yuxi.

Mme Magui Gnakade, nommée à la tête de la BTCI

Mme Magui Gnakade est nommée directrice générale de la BTCI en remplacement de l'ex Administrateur général Yaya Sani, appelé au poste de Ministre délégué, auprès du Ministre d'Etat, de l'Economie et des Finances, chargé du Budget dans l'actuel gouvernement.

Nommée par le Conseil d'Administration, administratrice générale de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), Magui GNAKADE, a été précédemment fondée de pouvoir à la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA) Togo. Avec un capital social de 1,7 milliards de FCFA détenus par des établissements publics ou privés nationaux, ainsi que des personnes physiques nationales, la BTCI dispose de 10 agences sur toute l'étendue du territoire. Elle a été créée le 30 avril 1974. Quelques années, l'Etat avait placé dans les registres des privatisations la BTCI en vue de la trouver plus de ressources financières pour faire face aux réels besoins des investisseurs nationaux et internationaux.

Change défavorable, commissions en baisse et provisions en hausse plombent les performances d'Ecobank

Le groupe bancaire panafricain Ecobank Transnational Incorporated termine les neuf premiers mois de l'année 2015 sur un résultat net positif de 305,66 millions \$, un chiffre qui s'inscrit toutefois en repli de 5% comparé à la performance de cet indicateur, réalisée sur la même période en 2014 (324,45 millions \$). « L'environnement d'exploitation en Afrique subsaharienne a été difficile au cours de la période. Cependant, malgré l'impact de différents facteurs sur nos résultats financiers, la force de notre modèle d'affaires panafricain diversifié nous a permis un résultat positif. » a commenté Ade Ayeyemi (photo), le directeur général du groupe, relativisant ainsi cette contre-performance. De fait, malgré une hausse de 3% de la marge nette d'intérêt à 837,8 millions \$, le produit net bancaire du groupe panafricain s'est replié de 3% à 1,59 milliard \$, plombé par un repli de 12% des honoraires et commissions

qui représente une part importante des revenus du groupe, à 433,4 millions \$. Par ailleurs, ETI a fait face, sur la période, à une hausse de 22% des provisions sur actifs financiers à 175,4 millions \$. Tout en reconnaissant l'effet des pertes opérationnelles et l'apparition de provisions constatées au troisième trimestre, M. Ayeyemi attribue ce repli de performance aux effets de perte de change dans ses différents pays d'interventions, et la situation macroéconomique dans la région. « Nous continuons de percevoir les fortes contraintes de la conjoncture actuelle et nous prévoyons des résultats 2015 nettement inférieurs aux prévisions, mais relativement stables à parité constante du dollar », a-t-il déclaré. Derrière ce tableau mitigé, se dressent des nouvelles plus positives. Si les performances évaluées en dollars US se sont affichées en repli, il n'en va pas de même pour les mêmes indicateurs exprimés dans les monnaies des deux

principaux pays où le groupe est coté sur la bourse, à savoir la BRVM à Abidjan et le marché financier nigérian. Les performances exprimées en nairas ou en francs CFA, font ressortir des performances plutôt positives, avec une hausse du PNB à 25% en nairas et 17% en francs CFA. Dans la même logique, le résultat net s'affiche dans les deux cas en hausse de 15% et le résultat net par action reste quasiment stable. Cet effet de change positif pour les performances se présente comme un handicap concernant l'exposition du groupe aux passifs éventuels relatifs aux lettres de garantie bancaire, avais et cautions, lettres de crédit et engagements d'octroi de crédits non provisionnés. En dollar US, ceux-ci s'affichent en repli à 4,9 milliards \$ au 30 septembre contre 5,1 milliards \$ à la même période en 2014. En FCFA ou en nairas, ces chiffres sont en nette progression. Sur le Nigeria Stock Exchange, le prix de l'action s'est

stabilisé ces 7 derniers jours autour de 18 nairas mais a du mal à regagner la barre des 19 nairas du début du mois d'octobre. Sur la BRVM, ETI reste un titre très actif et sa valeur a perdu 1,82% au terme de la séance du 27 octobre 2015. A Johannesburg où est coté son principal actionnaire Nedbank, la valeur des titres de ce dernier s'est affichée en repli de 1,19% en ouverture du marché le 28 octobre 2015. Il est difficile cependant d'établir une relation directe avec les résultats intermédiaires d'ETI.

Consultez les informations sur horizon-news.info

La drogue génère des bénéfices plus élevés que le budget de certains Etats en Afrique de l'Ouest

Ghislain

On les qualifie de « psycho actives », parce que modifiant la manière de percevoir les choses, de ressentir les émotions, de penser et de se comporter. Les drogues constituent aujourd'hui, de produits et substances néfastes pour la personne humaine, la société et le monde en général. Le trafic de la drogue, voilà un inquiétant phénomène, aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, plus néfaste que les guerres tribales et les menaces sanitaires.

Présentation du phénomène

Le phénomène du trafic de la drogue est aussi vieux que le monde. En effet, certaines drogues, de par leur vertu thérapeutique, ont servi dans la médecine traditionnelle. On distingue généralement deux types de drogues : celles licites, du fait qu'elles aient été rendues légales par les législations, et celles qui ne le sont pas. Dans le premier groupe, on distingue les produits pharmaceutiques mais aussi le tabac et l'alcool qui, autorisés dans beaucoup de pays, restent réglementés. Il existe aussi donc des drogues interdites dont la loi proscribit l'usage et la vente, comme le cannabis, l'héroïne ou la cocaïne. De nos jours, certains pays légalisent la commercialisation de ces dernières, cherchant à contrôler leur trafic. Notons enfin, que de nouvelles drogues apparaissent sur le marché sans que leur statut soit encore clairement défini. Ainsi donc, certains de ces produits ou substances servent au bien-être de l'individu mais par contre, d'autres jouent le rôle contraire. En effet, les conséquences de l'utilisation des drogues tels que le cannabis ou la cocaïne, ou encore les amphétamines, sont multiples.

La zone CEDEAO et la drogue

Longtemps considérée comme une zone de transit des drogues en provenance d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud en route vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Ouest n'en est plus limitée qu'à cela. Elle est devenue aussi un lieu de production et de consommation, à en croire le rapport « Pas seulement une zone de transit- Drogues, Etat et société en Afrique de l'Ouest » de la commission Ouest-africaine sur les drogues (WACD). Pas moins d'un million et demi de personnes en Afrique de l'Ouest consomment de la cocaïne ou de l'héroïne ou encore et surtout du cannabis. Des centaines de millions de francs CFA seraient engrangés par le narcotrafic en Afrique de l'Ouest. Selon un rapport de l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime), datant de 2013, il est très difficile d'estimer la valeur de la cocaïne qui transite par la région mais l'office note ceci : « D'après différentes sources, la proportion des saisies européennes de cocaïne ayant transité par l'Afrique de l'Ouest était comprise entre 8% et 13% en 2010. En prenant une moyenne de 10%, ce sont donc 18 tonnes de cocaïne pure qui auraient été ainsi introduites en Europe depuis l'Afrique de l'Ouest en 2010. Un kilo de cocaïne dont la pureté sur le marché de gros est de l'ordre de 65% avait un prix d'environ 53000 dollars US en 2010, ce qui signifie de 18 tonnes de pure cocaïne auraient eu une valeur de 1,25 milliards de dollars US. Cette somme ne représente pas uniquement les profits réalisés et le pourcentage revenant aux trafiquants d'Afrique de l'Ouest reste difficile à estimer. Cependant, cette estimation

donne une idée de l'importance des ressources dont disposent les trafiquants ».

Un phénomène pratiquement incontrôlable dans la sous-région Il demeure aujourd'hui stupide de vouloir mettre un frein au narcotrafic. Les Etats, eux même courbent l'échine devant le phénomène. En effet, le trafic constitue un casse-tête pour la stabilité des Etats et leur développement. En mission à Lomé, il y a quelques jours, l'ancien président du Cap-Vert et membre de la commission ouest-africaine pour les drogues (WACD), M. Pedro Pires, affirmait, « Le problème du narcotrafic dépasse de loin la capacité de la plupart des pays de la sous-région ». Et pour cause, même les dirigeants africains facilitent quelques fois le trafic. Les cas d'implication de hauts responsables ouest-africains dans des affaires de trafic de drogues sont légion. Pour exemple, en 2013, le chef de la police, Abdoulaye Niang, a été limogé, soupçonné d'être impliqué dans le trafic ; des enquêtes judiciaires et administratives sont en cours pour en vérifier les fondements de l'accusation. En 2010, en Guinée-Bissau, le chef d'Etat-major de l'armée de l'air, Ibrahima Papa Camara, a été inscrit sur la liste des barons de la drogue es Etats-Unis. Dans la même année, le Chef de la Marine du même pays, le Contre-Amiral Jose Amerio Bubo Na Tcho, a été inscrit sur la liste des barons de la drogue des Etats-Unis. Plus proche du Togo, au Ghana, ce fut le député Eric Amoateng, qui en 2007, fut reconnu coupable de complot en vue de distribuer de l'héroïne aux Etats-Unis, par un tribunal new-yorkais. En 2013, au Ghana toujours, le chef de la sécurité de l'aéroport, Solomon Adelaquaye, a été inculpé pour complot en vue de faire entrer de l'héroïne afghane sur le territoire américain. Les narcotrafiquants, se servent aussi bien des responsables politiques, économiques, etc., qu'ils ne profitent de situations chaotiques pour les Etats. Selon un rapport de la WACD, les trafiquants de drogues se sont servis du processus électoral de 2005 de la Guinée-Bissau pour rendre le pays, plaque tournante pour l'expédition de la cocaïne. En 2005, explique le rapport, des trafiquants de drogues colombiens auraient financé la campagne de réélection dispendieuse du Président João Bernardo Nino Vieira, le mettant ainsi de fait, lui et son pays, au service des trafiquants de drogues. La persistance de l'implication de hauts responsables dans le commerce de la drogue dans les années qui suivirent s'est traduite par des allégations répétées faisant état de la complicité de certains hauts responsables du gouvernement et de l'armée dans le trafic de drogues, ainsi que par certaines décisions judiciaires et exécutives contestables qui semblent porter la marque de la corruption. Plus tard, en 2012, suite au coup d'Etat contre la transition politique de Raimundo Pereira, suivi de l'emprisonnement de ce dernier et de certains hauts cadres du pays, le trafic des drogues est devenu apparemment la principale activité de l'élite militaire ; les Nations Unies ayant rapporté l'atterrissage à Bissau d'au moins vingt vols transatlantiques de petits appareils chargés de drogues au cours des six mois qui ont suivi ce chaos politique.

Togo, plaque tournante du trafic ?

Le Togo, parce que pays de l'Afrique de l'Ouest, est un point de transit du narcotrafic. S'y déroule, selon le



WACD, le transit du trafic international de cocaïne et d'héroïne en provenance respectivement d'Amérique latine et d'Asie et généralement destinées aux consommateurs d'Europe. Aussi la production s'y fait. La culture de cannabis, essentiellement pour une consommation locale, est observée dans certaines régions.

L'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIBD) saisit régulièrement des quantités variables de drogues. Entre juin 2014 et 2015, les services dudit office ont saisi 205 kg de cocaïne, 5400 kg de cannabis et 1 kg de métamphétamine. Les premiers mois de 2014 ont vu la saisie de plus de 4600 kg de drogues (soient près de 4300 kg de cannabis, 76 kg de cocaïne, 12 kg de métamphétamine et plus de 230 kg de substances psychotropes) ; Depuis juillet 2013, on note une sensible augmentation de la quantité de cocaïne saisie suite à l'ouverture de la liaison aérienne

directe entre Rio de Janeiro/ Sao Paulo et Lomé. Il est difficile de connaître le nombre exact d'utilisateurs de drogues au Togo. En mai 2015, l'ONG ACAARD (Action d'Aide et d'Appui pour la réhabilitation des Drogues) a publié des données selon lesquelles Lomé et sa banlieue comptent 6366 consommateurs de drogues.

Législation et politique de lutte contre la drogue au Togo

Les questions liées au phénomène sont du ressort de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIBD) et du Comité National Anti-Droque (CNAD). Créé en 2004, l'OCRTIBD mène des investigations et procède à l'arrestation de toute personne impliquée dans des activités en lien avec la drogue. Le CNAD, lui, est une instance composée de représentants des diverses institutions compétentes dans la lutte contre la drogue. Il mène des recherches sur la drogue aux niveaux national et international. Le

Togo est également membre, au niveau régional, du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Il prend part aussi au programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et au programme de communication aéroportuaire (AIRCOP). Lomé compte une unité mixte de contrôle portuaire et une équipe spéciale conjointe chargée des interceptions à l'aéroport. Signataire de la Convention des Nations Unies contre la corruption de 1988, le Togo s'est doté de la loi 98-008 pour la gestion des affaires liées au narcotrafic.

Un combat holistique

Les actions menées jusque là à l'échelle nationale et internationale ne freinent pas le trafic. Les dirigeants ouest-africains devraient changer les lois et les politiques jusque là inefficaces, en collaboration avec la société civile. L'on doit aujourd'hui réformer les lois et politiques sur les drogues et de dépenaliser les infractions mineures non-violentes en lien avec les drogues. On devrait arriver à un traitement du phénomène de la consommation de drogues comme un problème de santé publique, un renforcement des dispositifs d'application de la loi à des fins de dissuasion plus sélective, un investissement dans la collecte des données de référence, une gestion équilibrée de l'aide extérieure en allouant des ressources aussi bien aux domaines de la sécurité et de la justice qu'au secteur de la santé publique. Aussi faudra-t-il éviter la militarisation des politiques sur les drogues ; élaborer, réformer et/ou harmoniser les législations sur les drogues ; affronter énergiquement les problèmes politiques et les problèmes de gouvernance. Pendant que sévit dans la sous-région la menace djihadiste, de nombreuses questions quant à une recrudescence du phénomène se posent.

COIN DE L'IMMOBILIER

Terrains à vendre

Togo 2000	½ lot	15 500 000 FCFA
Kégué	¾ de lot	20 000 000 FCFA
Kégué	½ lot	15 000 000 FCFA
Hédzranawoé	½ lot	14 000 000 FCFA
Kégué	1 lot	50 000 000 FCFA
Radio Zéphyr	4 lots collés	25 000 000 FCFA le lot
Bè-Kpota	2 lots collés	50 000 000 FCFA
Bè-Kpota	½ lot	11 000 000 FCFA
Bè-Kpota	1 lot	45 000 000 FCFA
Bè-Kpota	½ lot	10 000 000 FCFA
Akodessewa	½ lot	17 000 000 FCFA
Agoè Camp FIR	6 lots collés	7 000 000 FCFA le lot
Agoè Zossimé	½ lot	4 000 000 FCFA
Adidogomé Ségbé	1 lot	7 000 000 FCFA
Notsè Dallia	60 hectares	200 000 FCFA le lot
Après Avéta	2 lots collés	2 500 000 FCFA le lot

Pour tout renseignement, contactez le 90 30 85 10 / 92 66 15 27 / 99 51 00 22

Catégorie A₁

Salaire brut					Observations
Carrière	Année 2005	Année 2015	Variation	Pourcentage	
Début	113 593	194 198	80 608	70,96%	
Fin	244 661	442 118	197 457	80,71%	

Pour 2015, il s'agit du salaire brut appliqué au 1^{er} janvier avec les nouveaux indices sans prise en compte des primes de rentrée et de bibliothèque.

Catégorie A₂

Salaire brut					Observations
Carrière	Année 2005	Année 2015	Variation	Pourcentage	
Début	96 116	172 160	76 044	79,12%	
Fin	183 496	337 440	153 944	83,89%	

Idem

Catégorie B

Salaire brut					Observations
Carrière	Année 2005	Année 2015	Variation	Pourcentage	
Début	65 534	123 126	57 592	87,88%	
Fin	152 914	288 407	135 493	88,61%	

Idem

Catégorie C

Salaire brut					Observations
Carrière	Année 2005	Année 2015	Variation	Pourcentage	
Début	48 059	103 090	55 031	114,51%	
Fin	91 748	185 730	93 982	102,44%	

Idem

Catégorie D

Salaire brut					Observations
Carrière	Année 2005	Année 2015	Variation	Pourcentage	
Début	23 592	72 237	48 645	206,20%	
Fin	58 544	138 349	79 805	136,32%	

Idem